



**CHEF DE DIVISION
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE VULGARISATION**

Profils et expériences professionnelles :

- Etre Ingénieur Topographe classé à l'échelle 20 au moins, titulaire d'un diplôme supérieur, Ingénieur Topographe ou équivalent;
- Avoir une ancienneté de 4 ans au moins en tant que titulaire ou détaché à l'Auo ;
- Avoir occupé le poste de chef de service.
- Avoir une expérience professionnelle en matière de cartographie, topographie et foncier et dans le domaine de l'urbanisme, et de la gestion et planification urbaine.

Compétences requises :

- Maîtrise des règlements, normes, et procédures en matière de l'urbanisme, de la topographie et de la cartographie;
- Avoir des connaissances techniques approfondies dans le domaine de la topographie, la cartographie et le foncier ;
- Maîtrise des textes législatifs et réglementaires afférents à l'élaboration des documents d'urbanisme et les moyens de planification spatiale ;
- Avoir des connaissances techniques approfondies dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la planification et gestion urbaine et de l'architecture ;
- Maîtrise des procédures foncières propres aux agences urbaines ;
- Avoir des connaissances sur les procédures et les circuits d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitation ;
- Avoir des compétences managériales et relationnelles ;
- Maîtrise de la rédaction et de la communication écrite arabe et française;
- Maîtrise de l'outil informatique (Autocad, Covadis, ArcGIS, QGIS, ERDAS, Pix4D, Agisoft Metashape ...).

Qualités personnelles :

- Disponibilité et mobilité dans le travail ;
- Savoir communiquer et négocier ;
- Sens du relationnel ;
- Esprit d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Capacité d'encadrement ;
- Capacité à gérer les conflits ;
- Sens de confidentialité ;
- Sens de l'observation.



Activités et missions principales :

- Assurer le suivi des études cartographiques et photogrammétriques nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme conformément au plan d'action de l'Agence Urbaine ;
- Suivre l'évolution et le développement du marché foncier du territoire relevant du ressort de l'Agence Urbaine ;
- Mettre en place une stratégie permettant de mesurer l'impact de l'urbanisme sur les transactions foncières au niveau de ce territoire ;
- Participer aux commissions chargées de la gestion des terrains domaniaux (expertise, évaluation, cession ...)
- Mettre en place, exploiter et mettre à jour périodiquement la banque de données dont dispose l'Agence Urbaine ;
- Assurer le suivi de l'élaboration des notes de renseignements urbanistiques ;
- Etablir et mettre à jour des cartes topographiques, des restitutions, des fichiers fonciers et des enquêtes parcellaires ;
- Assurer l'exploitation des mappes cadastrales, des restitutions et prises de vues aériennes dans le cadre de la gestion et de la planification urbaines ;
- Assurer l'instruction juridique et topographique des demandes d'autorisation de construire de lotir et de morceler en vue de garantir la bonne application des dispositions urbanistiques régissant les parcelles de terrains objet de ces demandes ;
- Etablir et suivre les arrêtés d'alignement : lancement et suivi des arrêtés d'alignement et de cessibilité, servitudes et emprise des réseaux d'infrastructure ;
- Assurer le suivi et la coordination entre les différents membres de son équipe ;
- Assurer l'application et l'amélioration continue du processus rattaché à la Division.

Dossier de candidature :

Toute candidature sera accompagnée :

- D'une demande manuscrite ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une appréciation du responsable hiérarchique sur les compétences et les connaissances professionnelles, l'efficacité et le rendement ;
- D'une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour la prise en charge de la division et de la compréhension des tâches y afférentes (2 à 3 pages) ;
- D'un plan d'action pour le court et moyen terme (2 à 3 pages) ;
- D'un engagement sur l'honneur signé par le candidat afin de veiller à la bonne moralité du fonctionnement et la gestion de la division.

Les dossiers doivent être déposés sous pli fermé au plus tard le 30 octobre 2025 à 16 h au service du personnel de l'Agence Urbaine d'Oujda. *Am*